



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 02 janvier 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par
antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Monsieur le Maire
Mairie
10 rue Général de Gaulle
57400 LANGATTE

Objet : Dossier d'autorisation et DIG concernant le projet de travaux de renaturation et d'entretien du ruisseau de Langatte et des ses affluents sur les bans communaux de Diane Capelle, Kerprich Aux Bois, Langatte, Rhodes, Dolving, Gosselming, Haut Clocher, Oberstinzell, Fribourg et Languimberg.

Réf : AS/ SGMS

P.J : - Copie arrêté

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté n° 2016-DDT/SABE/EAU n°45, en date du 22 décembre 2016, portant autorisation, au titre du code de l'environnement, du projet de renaturation du ruisseau de Langatte et de ses affluents visé en objet.

Cet arrêté doit être mis à la disposition de tout intéressé souhaitant le consulter.

Par ailleurs, l'arrêté ci-joint devra être affiché dans votre commune suivant les usages locaux, pendant une durée minimale d'un mois.

D'autre part le dossier de l'opération envisagée dont un exemplaire vous sera communiqué pour attribution par la Communauté de Communes de l'Etang du Stock, maître d'ouvrage, doit également être mis à la disposition du public pendant un délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté.

Je vous remercie de m'adresser un procès verbal constatant l'accomplissement de ces formalités et précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau,
PI, la chargée de mission Police de l'eau

VALÉRIE ANTOINE POTIER

Chantal BICHLER

